

Avis voté en plénière du 22 septembre 2015

Le régime social des indépendants (RSI)

Déclaration du groupe de la mutualité

Saisi par le président du Sénat le 22 mai 2015 sur les dysfonctionnements du RSI et sur les pistes d'amélioration du service rendu aux cotisants, la section des affaires sociales et de la santé du CESE a présenté ses propositions.

Le RSI vit depuis la mise en place de l'Interlocuteursocial unique en 2007 des dysfonctionnements lourds qui amènent une contestation globale de sa légitimité.

Depuis 4 ans, pas moins de 5 rapports et 2 missions se sont penchés sur les difficultés du RSI, et depuis moins d'un an, parlementaires et partis politiques n'ont cessé d'intervenir sur le sujet.

Dans ce contexte parfois passionné, le groupe de la mutualité tient à féliciter la rapporteure, Monique Weber, qui a su être à l'écoute de tous et de chacun, et qui n'a pas cédé à la facilité de reprendre les expressions et solutions par trop simplistes qui s'expriment à l'extérieur de cette enceinte.

Il remercie également Madame la rapporteure, d'avoir su reconnaître la qualité de la gestion Santé par les organismes conventionnés sans amalgame avec les difficultés touchant aux champs du recouvrement et de la retraite : si les difficultés liées aux systèmes informatiques ne sont pas tous réglés, le projet d'avis souligne que « *la gestion des prestations d'assurance maladie déléguée par le RSI a pu être maintenu à un niveau de qualité de service reconnu par les assurés* ».

L'avis rappelle à juste titre que certains OC, et notamment mutualistes, participent à des programmes de prévention. Cet axe est un élément important, cependant, comme le souligne l'avis « *la santé est le parent pauvre du RSI car ce secteur fonctionne plutôt bien* » or il est essentiel de mutualiser les actions et les moyens de prévention au service des travailleurs indépendants dont l'activité laisse souvent peu de place à la prévention en matière de santé.

La simplification à marche forcée n'étant pas toujours synonyme d'amélioration, l'avis insiste sur la nécessité de mener et d'évaluer certaines expérimentations avant leur extension et le besoin d'expertiser certaines de ses préconisations en matière de faisabilité et de soutenabilité financière.

Le groupe de la mutualité ne peut que soutenir ces précautions.

Enfin, l'avis fait preuve de réalisme en soulignant la nécessité d'utiliser la COG 2016-2019 pour préparer une nouvelle réforme et éviter ainsi les dégâts liés à la précipitation qui a marqué la réforme précédente.

L'avis a montré une bonne écoute et compréhension de la problématique RSI dans toutes ses composantes. Pour toutes ces raisons, le groupe de la mutualité a voté en sa faveur.